

CA élargi, Vira le 1^{er} mars
« L'utopie est la réalité de demain »

Présents : Paul, Claude, Solange, Joëlle, Mireille,
Domi, Stéphane, Philippe, Claire, Christophe, Martine, Viviane

Comment élargir les collectes de fonds ? des idées :

- sensibiliser par les écoles, et pourquoi pas par les associations de parents d'élèves
- [rencontrer le directeur d'intermarché](#) pour afficher et vendre dans la galerie marchande
- demander à vendre dans des magasins de luxe (LVMH)
- [organiser une événement autour de Seyni Moumouni](#), chercheur nigérien qui habite l'Ariège : il est spécialiste de la tradition manuscrite en Afrique (Mireille s'en occupe)

Demander des subventions à de [grosses entreprises](#) présentes là-bas comme Orange, c'est

- sans doute obtenir de l'argent
- mais c'est aussi devenir leur bonne conscience, leur faire-valoir, alors qu'on sait qu'elles prennent beaucoup plus qu'elles ne donnent.

L'assemblée est divisée sur le sujet ; [la question est à poser à l'AG.](#)

Passer par les fondations serait plus envisageable.

Lecture des rapports pour l'AG

Les deux gros projets : un seul projet en deux volets ? deux projets ?

Il est essentiel d'impliquer le milieu scolaire, instituteurs et écoliers, pour que chacun sache :

- ce qui va se faire
- ce qu'il va falloir faire pour que les résultats perdurent
(s'appuyer entre autres sur les [tandems solidaires d'Occitanie coopération](#))

Un collège est prévu à Tagoudoum (pose récente de piquets)

I) ÉNERGIE SOLAIRE

Le projet présenté à Toulouse métropole n'a pas été examiné car le siège social de notre association est en Ariège. Il faut donc créer une antenne

officielle à Toulouse (dépôt à la préfecture).

Qu'est-ce qu'une section ou une antenne ?

Au plan juridique, les antennes ou sections constituent des établissements secondaires de l'association.

Elles ne disposent pas de la personnalité juridique et n'ont aucune autonomie par rapport au « siège » ; les antennes fonctionnent donc sous l'entière responsabilité de l'association et de ses dirigeants.

Comment créer une antenne ?

La création d'antennes ou de sections est quelques fois prévue par les statuts, mais rien d'obligatoire : il suffit d'une décision en assemblée générale.

Une fois créée, l'antenne doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture du siège de l'association, puisque la loi prévoit que les établissements secondaires sont obligatoirement déclarés en préfecture.

Comme pour les modifications des mentions obligatoires, la création de l'antenne sera également enregistrée dans le registre spécial.

Si un bénévole est désigné « responsable » de cette antenne, il faudra que les dirigeants lui donnent pouvoir car, du fait de l'absence d'autonomie juridique, le responsable d'une antenne n'est pas habilité à représenter l'association.

L'antenne peut disposer de ses propres locaux, d'un compte bancaire et d'une comptabilité propres, mais le tout fonctionnant sous la responsabilité du siège et des dirigeants.

(Rédactionnel : <http://www.arras.fr/>)

Source : www.lesitedesassociations.fr / www.lesitedesassociations.com

Création d'une antenne à Toulouse à voter en Assemblée générale

Le projet est maintenant fixé au seul équipement de panneaux solaires (et de ce qui va avec), sur un an. Philippe a sollicité deux entreprises locales, l'une connue indirectement de Claude, l'autre avec laquelle travaille souvent Hama Seini. Nous aurons d'ici peu le chiffreage pour l'installation, la garantie, la maintenance et la formation.

Selon notamment Hydraulique sans frontière, même si on augmente notablement l'extraction d'eau, il n'y a pas dans cette région de risque d'assèchement (peu de forages ; les besoins - environ 4000m³ - sont limités).

II) MARAÎCHAGE

C'est essentiellement ce projet que veulent les habitants de Tagoudoum

Changer le nom du projet en faisant mieux apparaître que le projet :

- donne du travail à la population, et aussi aux femmes (maraîchers, transformateurs, vendeurs)
- fixe ainsi les familles à Tagoudoum
- permet ainsi aux jeunes d'échapper à Boko Haram (qui les séduit dès qu'ils vont vers les villes ; ils renforcent alors le mouvement terroriste et sont perdus pour le village)

Nous avons contacté plusieurs associations ou structures liées directement à cette activité, notamment :

- Le Département de Côte d'Armor, qui a une ferme école à Agadès, qui touche environ 600 paysans ; [une réunion aura lieu en France avec sans doute la présence du maire d'Ingall \(il faudrait y aller\)](#). Pourrait assurer la formation en agro-écologie des maraîchers de Tagoudoum.
- Chlorophylle, qui travaille essentiellement sur l'assainissement. Si on augmente l'eau, il faut qu'elle soit potable.

Avec quelle eau arroser ?

- Il tombe beaucoup d'eau : 70 cm par an. Pourrait-on récupérer et conserver sans évaporation cette eau de pluie ?
- Les futurs maraîchers de Tagoudoum pensent utiliser le puits pastoral (transport avec ânes et charrette ; petit réservoir sur place). Risque d'augmenter la pollution de la nappe phréatique ?

- Quand la pompe du forage marchera à l'énergie solaire (ou avant ?), installer des tuyaux depuis les abreuvoirs jusqu'aux terrains de maraîchage. Envisager une petite pompe solaire qui enverrait l'eau vers les terrains depuis le forage ; le moteur de la pompe, de 10 chevaux, est largement assez puissant pour cela.

Comment financer ?

- Projet à déposer auprès de la région avant le 15 mars ; essayer avant de rencontrer les gens qui vont traiter les dossiers (voir par Marc, le mari de Solange, qui pourrait nous donner des noms). Christophe a quasiment bouclé le dossier.
- Par l'Agence de l'eau ; il faut alors obligatoirement que soit impliquée pour 5% une collectivité territoriale : Claire va contacter toutes les collectivités de la vallée.

Voir aussi SMDA, SIVOM, SMECTUM ...

Pour le bureau, Viviane Sibertin-Blanc